

# Une coopérative

# d'accès aux droits > à Douarnenez



Une coopération d'habitant.e.s et d'institutions  
sur le territoire de Douarnenez pour renforcer  
l'accessibilité aux droits de tous



# Sommaire

2

L'intention Coopérative

3

Présentation graphique de la démarche

4

Les ambitions de la coopération territoriale

5

Des principes d'action

6

Un terreau favorable de coopération

7

La planification participative

2

Présentation du projet de « Coopérative d'accès aux droits » sur Douarnenez - octobre 2020

# Intention coopérative

L'idée de cette « coopérative d'accès aux droits » est partie de la volonté d'habitants qui ont rencontré des difficultés pour accéder à leurs droits ou au contraire qui ont pu bénéficier d'un bon accompagnement, pour faire en sorte que d'autres ne se retrouvent pas dans les mêmes « galères » et puissent trouver les bonnes portes et soutiens dans leurs démarches.

L'Assemblée Communautaire de la Maison Solidaire de Kermarron, consciente de ce que cela représente comme priorité vitale pour certaines familles et personnes isolées a décidé d'impulser cette démarche de coopération territoriale pour l'accès aux droits en faisant appel à des habitant.e.s, des associations et des institutions volontaires.

Cette coopérative n'est pas une structure mais un réseau de coopération concrète sur le territoire pour aller-vers les personnes qui n'ont pas recours à leurs droits, pour les informer et leur proposer un accompagnement adapté avec les associations et institutions partenaires. Chacun de sa place pourra coopérer à cet objectif commun en capitalisant son expérience en connaissance partageable, en étant relais d'information et de mise en relation, en réfléchissant ensemble aux améliorations souhaitées pour une meilleure accessibilité des droits pour tous.

Ce projet veut agir en priorité avec les personnes en situation de pauvreté et s'inscrit dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en particulier son engagement n° 4 : « vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables pour renforcer l'accès aux droits avec la mise en oeuvre d'une expérimentation d'un « territoire zéro non-recours ».

La Maison Solidaire de Kermarron a une expérience de plus de 30 ans de démarches participatives et de contribution des habitants à la recherche des solutions qui les concernent et à la mise en oeuvre de projets collectifs. Son territoire de projet rayonne sur le pays de Douarnenez à partir du quartier HLM de Kermarron à Douarnenez où elle est implantée.

# Une coopération entre habitants, associations et institutions pour faciliter l'accès aux droits de tous sur le territoire



Tout au long de notre vie, nous sommes protégés et soutenus par une multitude de droits

**MAIS !**

UNE PARTIE DE LA POPULATION NE RECOURS PAS À SES DROITS PAR MÉCONNAISSANCE, NON PROPOSITION, RENONCEMENT...



ET POUR D'AUTRES, LE PARCOURS DE L'ACCÈS AUX DROITS EST SEMÉ D'EMBUCHES...

L'objectif de la coopérative d'accès aux droits est de rassembler des citoyens, associations et institutions pour :

*Aller à la rencontre des personnes qui ne bénéficient pas de leurs droits, pour les informer et leur proposer un accompagnement de proximité*

*Mieux faire connaître l'existant et l'adapter en fonction des réalités de vie sur le territoire*

*Capitaliser l'expérience des demandeurs afin de trouver ensemble des réponses concrètes et durables pour améliorer l'accès aux droits*

# Les Ambitions de la Coopération Territoriale

L'appel à mobilisation d'intérêt lancé depuis juin, qui est toujours en cours pour contacter des habitants, associations, institutions, syndicats, entreprises, et collectivités volontaires pour mettre en place une coopération visant un meilleur accès aux droits sur notre territoire, rencontre des volontés coopératives engageantes dont certaines vont pouvoir se traduire déjà en actions concrètes.

Cette impulsion vise à créer une dynamique collective car les choix opérationnels pour bâtir cette « Coopérative d'accès aux droits » : objectifs, moyens d'action, réalisations concrètes et méthodes appropriées, seront élaborés et décidés avec celles et ceux qui s'engageront dans cette démarche.

Intensifier la coopération territoriale en mobilisant à la fois :

- ➔ toutes les ressources propres à chaque institution et association en les faisant mieux connaître et en les mettant en réseau ;
- ➔ celles de l'expérience des habitants dans leur parcours d'accès aux droits pour qu'ils soient contributeurs de cette coopération.

Il s'agira donc de s'appuyer sur les potentialités des différents coopérants appelés à agir ensemble :

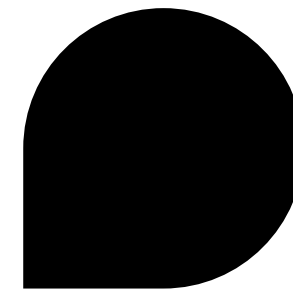
**LES HABITANTS CONCERNES** pour qu'ils disent eux-mêmes ce qui peut faire obstacle pour obtenir leurs droits et qu'ils puissent co-construire les dispositions devant leur ouvrir une facilitation d'accès à la connaissance de ces droits et leurs adaptations à leurs réalités de vies ;

**LES ASSOCIATIONS** et militants œuvrant dans les accueils de proximité pour qu'ils accompagnent au plus près de leurs demandes les personnes accueillies jusqu'à la mise en relation avec l'acteur territorial qui pourra prendre le relais ;

**LES INSTITUTIONS** ouvreuses de droits pour qu'elles partagent leur capacité d'intervention et leurs expériences d'amélioration d'accès aux droits, en restant ouverte et à l'écoute des habitants concernés pour construire ensemble les réponses les plus appropriées.

Cette coopération prend ancrage dans un territoire de proximité qui est indispensable pour une dynamique d'accompagnement de l'accès aux droits au plus près des attentes des habitants. L'échelle de la ville de Douarnenez permet cet engagement de multiples acteurs volontaires pour agir en interrelation. L'expérimentation pourrait se faire par essaimage progressif sur les principaux quartiers HLM de la ville en allant à la rencontre des locataires, et auprès des personnes repérées dans les accueils de proximité existants.

# Des principes d'action



## Prendre en compte tous les droits fondamentaux

Il s'agit, dans une vision émancipatrice, d'appréhender les droits des personnes dans leur globalité, ne rien exclure a priori mais procéder avec pragmatisme pour des résolutions prioritaires par et avec les demandeurs.

## Prendre en compte tous les droits fondamentaux

C'est se déplacer sur les lieux de vies ou les espaces fréquentés par des personnes en situation de précarité pour informer et proposer des accompagnements possibles en respectant les personnes dans leurs choix et leurs priorités et en établissant la confiance pour une coopération suivie.

Cet « aller-vers » pourra se faire par du porte à porte de voisinage, par des campagnes ciblées avec par exemple un stand en pied d'immeuble ou dans des lieux repérés (distribution alimentaire, accueil de proximité, structures d'insertion...). Il se fera avec des habitants (une vingtaine est déjà mobilisée) et des professionnels de l'intervention sociale qui seront formés ensemble aux techniques de « aller-vers » et aux informations à transmettre.

Le confinement a révélé l'importance encore plus cruciale « d'aller au-devant » de ceux qui n'ont pas recours à tous leurs droits.

Par exemple, les distributions alimentaires, en bas d'immeubles, au cours de cette période ont permis de rencontrer de nouvelles personnes avec des besoins d'aide qu'elles n'auraient pas formulés autrement.

## S'appuyer sur les compétences expérientielles et la pair-aidance

Partir de l'expérience vécue, c'est se mettre à hauteur d'une compréhension mutuelle et cela mobilise les ressources de la personne en transmettant sa propre expérience. S'appuyer sur l'entraide entre des personnes ayant pu vivre les mêmes situations, c'est à la fois pouvoir être soutenu par un groupe d'entraide dont le but de reprendre confiance en sa capacité d'action mais aussi envisager d'en aider d'autre. Ce processus de capacitation et de capitalisation pourra se faire par exemple à travers le recueil d'expérience interpellante (une simple fiche témoignage relatant le parcours d'accès aux droits ou le problème rencontré). Il s'agira ensuite dans la démarche coopérative de partager ce témoignage, en cas de résolution, à d'autres bénéficiaires potentiels et si le problème n'est pas solutionné, d'interpeller les parties prenantes à sa résolution.

## Accompagner avec le soutien d'un réseau solidaire

Œuvrer dans une dynamique de facilitation, c'est utiliser tous les leviers pour rendre possible l'accès aux droits. Ce soutien collectif à sa juste mesure par un travail en réseau a pour objectif de ne pas laisser seules les personnes face à la complexité de la connaissance et de l'accessibilité des droits. Le réseau coopératif constitué sera efficace en renforçant l'interconnaissance et la capacité de renseigner et d'orienter en dehors de son champ habituel.

## Développer le pouvoir et les capacités d'agir

Faciliter l'accès aux droits n'est pas se substituer à la volonté et à l'implication des personnes concernées, pas plus qu'aux initiatives et dispositifs déjà en place et opérants, mais bien de rendre possible ce qui ne l'était pas encore pour tout un chacun.



# Un terreau favorable de coopération

L'idée de cette « coopérative d'accès aux droits » est d'associer les volontaires (personnes et organisations) pour que chacun de sa place, en demande, en accompagnement ou en ouverture de droits, puisse contribuer à une meilleure accessibilité des droits.

Cette coopération vise à mieux se faire rencontrer les demandes sociales avec les réponses institutionnelles en renforçant les collaborations existantes sur le territoire dans le respect de la légitimité de chacun.

C'est le pari que ce réseau d'acteurs solidaires autour d'un objectif commun de lutte contre le non recours et d'une meilleure ouverture et complémentarité des droits puissent faire tomber les barrières de non accès aux droits avec le plus grand nombre.

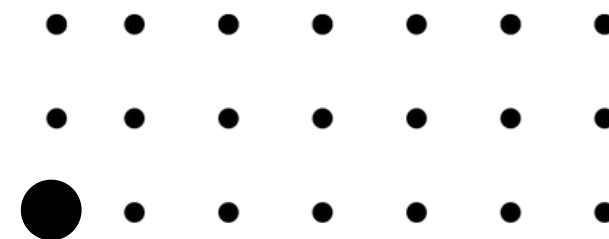
Pour amorcer ce projet, nous nous appuyons sur les nombreuses dynamiques collaboratives déjà à l'œuvre sur le territoire de Douarnenez et sur des pratiques effectives à la Maison Solidaire dans ce domaine comme par exemple :

- les permanences « Coup de Pouce » d'aide aux démarches administratives ;
- les collaborations avec le CDAS sur des orientations individuelles et des accompagnements collectifs ;
- les projets de médiations culturelles avec les services de la ville ;
- le conventionnement avec la CPAM pour l'inclusion numérique pour former à l'autonomie des démarches et suivis en ligne ;
- le partenariat de proximité avec Douarnenez Habitat avec une cellule de veille à l'écoute des difficultés des locataires ;
- les actions pour une alimentation de qualité : groupement d'achats, four à pain, ateliers cuisine, jardins... ;
- les soutiens à l'accès à l'aide alimentaire d'urgence en partenariat avec le Secours Populaire, les Restos du Cœur et la Fondation Abbé Pierre ;
- les projets collectifs dans les domaines de la culture, de la citoyenneté, de la santé, de la parentalité, du départ en vacances... ;
- les ateliers d'initiation informatique conventionnés « Visa Numérique » par la Région Bretagne et
- le co-pilotage du chantier « Inclusion Numérique et accès aux droits » avec la Fédération des Centres Sociaux de Bretagne ;
- et tous ceux à venir...

Le territoire de Douarnenez ne dispose pas à ce jour de Maison France Services, cette expérimentation pourra aussi servir d'observatoire à une autre forme de coopération sans que les services d'accès aux droits soient pour le présent réunis dans un même lieu d'accueil.



# Plannification participative



L'appel à mobilisation d'intérêt a été lancé en juin 2020 et se prolongera jusqu'en novembre pour rencontrer le maximum d'habitants, d'associations et d'institution prêtes à collaborer.

Pour alimenter ce chantier collectif, au cours de l'été, des volontaires de la Maison Solidaire ont été recueillir auprès d'habitant.e.s et d'accompagnateur.rice.s d'accès aux droits leur «vécu» pour collecter des premiers éléments d'expérience et de connaissance sur les obstacles et les attentes sur le sujet.

Ces rencontres vont se poursuivre car elles sont l'occasion de mobiliser des personnes ayants droit potentiels qui pourraient se joindre au groupe « opérationnel » de la coopérative.

La construction collective de la « coopérative d'accès aux droits », avec tous les contributeurs partie prenante, pourrait s'enclencher **dès décembre 2020**.

Pour que cette expérimentation avec la participation des personnes concernées puisse contribuer à une meilleure compréhension de la complexité de l'accès aux droits et aux solutions possibles pour une meilleure accessibilité sur le territoire de Douarnenez, nous allons engager un cycle de formation action sur **l'année 2021** pour mieux se connaître et s'outiller collectivement pour relever ce défi de lutte contre le non recours et pour l'amélioration de l'accessibilité des droits.

Toute expérimentation étant source d'enseignement, particulièrement lorsque nous partons du vécu des personnes concernées, il sera sans doute pertinent de faire appel à une équipe de recherche universitaire pour accompagner cette démarche apprenante dans son développement.

La coopérative d'accès aux droits est une démarche ouverte, elle est donc réceptive à toutes propositions et contributions.

## Contact

Pour toutes informations complémentaires

**Kermarron Maison Solidaire**  
29 bis rue Charles de Foucauld  
29100 Douarnenez

**Tugdual Le Nabec, Myriam Benhamida**  
02 98 92 31 82  
kermarron@wanadoo.fr  
www.kermarron-maison-solidaire.fr